



**Message du Conseil communal au Conseil général du 29 avril 2024**

**Point No. 4 de l'ordre du jour**

**Objet : Comptes 2023**

**1. Introduction**

Dans son article 12, la nouvelle loi sur les finances communales (LFCO), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, indique dans son alinéa 1 que le Conseil Communal soumet chaque année les comptes à l'approbation du Conseil général dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice.

En outre, l'article 19 relève que le Conseil communal présente en même temps que les comptes, le rapport de gestion qui fait état de ses principales activités et des évolutions importantes de l'exercice clos.

Dès lors, l'exécutif communal a le plaisir de présenter au Conseil général ses comptes et son rapport de gestion 2023.

**2. Comptes 2023**

L'exercice comptable 2023 se solde par un **bénéfice de CHF 107'817.81** alors que le résultat budgété laissait apparaître un montant déficitaire de CHF 586'720.00. Ce résultat bien que supérieur aux prévisions, reste précaire.

En effet, bien que la population de notre Commune enregistre une forte croissance ces dernières années et que le volume des rentrées fiscales augmente, les recettes peinent à couvrir les charges liées en hausse continue et les nouvelles prestations communales.

La différence par rapport au budget, provient essentiellement des impôts sur les personnes morales des années antérieures qui avaient été évaluées précautionneusement.

**Pourquoi cette précaution ?**

Cet impôt a fait l'objet d'une réforme fiscale (PF17) en octobre 2018, réforme visant à garantir la compétitivité économique de notre Canton. Cette réforme a engendré une baisse des rentrées fiscales de CHF 850'000.00 pour notre Commune. A cela s'ajoute, la crise COVID 2020-2021 qui a créé un flou analytique pour l'estimation des rentrées fiscales des entreprises.

### **3. Rapport de gestion**

Le rapport de gestion 2023, le deuxième sous cette forme, a été réalisé avec les objectifs suivants :

- Donner aux lecteurs un aperçu des tâches communales réalisées ou en cours
- Présenter un état de la situation des investissements votés par le Conseil général
- Synthétiser certains chiffres clés

Ce document tend à se compléter et se développer en fonction des besoins et des lignes directrices décidées par le Conseil communal de Belmont-Broye.

### **4. Conclusion**

Le Conseil communal, appuyé par son organe de révision, demande au Conseil général de bien vouloir approuver les comptes 2023 de la Commune de Belmont-Broye

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mars 2024.

Au nom du Conseil communal de Belmont-Broye

Thierry Piccand

Albert Pauchard

Administrateur

Syndic